

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1460

12 juin 2012

### SOMMAIRE

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR	70054	L'Athanor	70071
Avrim S.à r.l.	70036	LBREM Europe S.à r.l.	70079
Barclays (BR Investments) LP	70071	LBREM II Europe S.à r.l.	70079
Carcani S.A.- SPF	70037	LBREM II Luxco S.à r.l.	70079
Compagnie du Cap S.à r.l.	70076	LBREM Luxco S.à r.l.	70080
Donald SPV S.à r.l.	70048	Leni	70080
Hapy Investissements S.A.	70056	Lenovo (Belgium) Sprl - Luxembourg Branch	70071
Insight Finance S.A.	70034	Leudelange Office Park S.A.	70070
Insight Finance S.A.	70034	LMWP III Holding S.à r.l.	70038
IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l.	70070	Long Islands Investments S.A.	70072
ITFI	70035	Look Group 1 S.à r.l.	70073
ITL Holdings II S.à r.l.	70035	Look Group S.à r.l.	70072
Jasper Invest S.A.	70046	LS Management S.A.	70080
J&B Concept S.A.	70036	Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l.	70062
Kaiserhof International S.à r.l.	70046	Lux Foods S.A.	70073
Kaltchuga Fund	70035	Magenta Holding S.A.	70035
Kaola S.à r.l.	70047	MIB Group S.A.	70071
Kartalas Group S.A.	70047	Novator Credit Luxembourg S.à r.l.	70047
Kemon S.A.	70053	Rollimmo.EU S.A.	70069
Kirano S.A.	70069	Sierra de Urbasa	70072
Klopi S.A.	70056	Skipper Holdings S.à r.l.	70080
Klopi S.A.	70070	StarCap SICAV	70069
Krap Nus S.A.	70070	SUSE GARCIA S.à r.l.	70074
Kullu S.A.	70071	TY Bordardoue S.A.	70080
Labelle Fontaine S.à r.l.	70073	Urania Finance S.A.	70034
La Chouette (Immobilière) S.A.	70073	Willy's Industries	70047
Langkëlz Immobilière S.A.	70079		
Lapis (Gers Investments) LP	70071		

**Insight Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2012053897/13.

(120075356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.571.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
  - \* Monsieur Jorge Perez Lozano
  - \* Monsieur Andrea Bergalio
  - \* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2012.

*Pour la société*  
TMF Luxembourg S.A.  
Signatures  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012056000/23.

(120078510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Insight Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.026.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2012 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et de COSAFIN SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012053898/19.

(120075357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**ITFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.548.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 janvier 2012*

- La démission de la société ERNST & YOUNG. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est nommée en son remplacement, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2012053899/14.

(120075441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**Magenta Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 106.592.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 mars 2012*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 12 mars 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 12 mars 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057789/21.

(120080808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.323.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KALTCHUGA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012053905/11.

(120075471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**ITL Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012053900/13.

(120075591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**J&B Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

—  
*Extrait de résolution du 15 décembre 2011*

L'actionnaire unique décide de révoquer Madame Virginie CLERICI de son poste de commissaire aux comtes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, pour une durée illimitée Madame Anne VERWERFT, retraitée, née le 15 juillet 1939 à B-Anvers et demeurant à B-2050 Anvers, Frederik Van Eedenplein 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

J&B CONCEPT S.A.

Benjamin VAN LAERHOVEN

Actionnaire unique

Référence de publication: 2012053901/16.

(120074975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Avrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.665.

—  
L'an deux mille douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "Halisol Groupe, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 32/36 Boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B sous le numéro 87 799),

ici représentée par:

Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, avec adresse professionnelle au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société avec pouvoir de seul signature.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité de représentante, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante "Halisol Groupe, S.à r.l." est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société "AVRIM S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 août 2007, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 octobre 2007, sous le numéro 2342 et page 112386.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131 665.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution.

II. L'ordre du jour sur lequel l'Associé Unique prend les résolutions ci-après, est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société pour adopter un nouvel exercice allant du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante;

2. Modification des articles DIX-HUIT (18) et DIX-NEUF (19) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 18.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année civile et se termine le trente avril de l'année civile suivante.”

“ **Art. 19.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.”

3. Décision que suite à ce changement d'exercice social, l'année sociale en cours et ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera exceptionnellement le 30 avril 2012 et que les exercices suivants qui débiteront le 1<sup>er</sup> mai de chaque année se termineront toujours le 30 avril des années suivantes.

III. Sur base de cet ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société pour adopter un nouvel exercice allant du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier les articles DIX-HUIT (18) et DIX-NEUF (19) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 18.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année civile et se termine le trente avril de l'année civile suivante.”

“ **Art. 19.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.”

*Troisième résolution*

Compte tenu encore dudit changement de l'exercice social, l'Associé Unique DECIDE que l'année sociale en cours et ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 sera raccourci de huit (8) mois et se terminera exceptionnellement le 30 avril 2012 et les exercices suivants qui débiteront le 1<sup>er</sup> mai de chaque année se termineront toujours le 30 avril des années suivantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. LAFOND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5548. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012056157/61.

(120079398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Carcani S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 mai 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 16 mai 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 16 mai 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Aloyse SCHERER aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n°B 113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour CARCANI S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012057553/25.

(120080831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**LMWP III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.666.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Doughty Hanson & Co III Nominees 1 Limited, (registration number 3637206);
2. Doughty Hanson & Co III Nominees 2 Limited, (registration number 3637180);
3. Doughty Hanson & Co III Nominees 3 Limited, (registration number 3637161);
4. Doughty Hanson & Co III Nominees 4 Limited, (registration number 3637144);
5. Doughty Hanson & Co III Nominees 5 Limited, (registration number 3637113);
6. Doughty Hanson & Co III Nominees 6 Limited, (registration number 3637093);
7. Doughty Hanson & Co III Nominees 7 Limited, (registration number 3637417);
8. Doughty Hanson & Co III Nominees 8 Limited, (registration number 3637412);
9. Doughty Hanson & Co III Nominees 9 Limited, (registration number 3637401);
10. Doughty Hanson & Co III Nominees 10 Limited, (registration number 3637395);
11. Doughty Hanson & Co III Nominees 11 Limited, (registration number 3637389);
12. Doughty Hanson & Co III Nominees 12 Limited, (registration number 3637384);
13. Doughty Hanson & Co III Nominees 13 Limited, (registration number 3637358);
14. Doughty Hanson & Co III Nominees 14 Limited, (registration number 3637345);
15. Doughty Hanson & Co III Nominees 15 Limited, (registration number 3637337);
16. Doughty Hanson & Co III Nominees 16 Limited, (registration number 3637321);
17. Doughty Hanson & Co A Nominees Limited, (registration number 3637304); and
18. Officers Nominees Limited (registration number 3047123),

each having its registered office at 45, Pall Mall, London SW 1Y5JG United Kingdom each represented by Me Toinon Hoss, Avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 March 2012 (such proxy to be registered together with the present deed), as subscribers.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company under the name LMWP III Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LMWP III Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The minutes of any meeting of the board of managers shall be approved by the board of managers and signed by any manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or any subsequent meeting.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any one of the managers.

#### **Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against

all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2012.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, and the notary, the subscribers have subscribed and entirely paid-up the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed
Doughty Hanson & Co III Nominees 1 Limited . . . . .	209,166
Doughty Hanson & Co III Nominees 2 Limited . . . . .	24,113
Doughty Hanson & Co III Nominees 3 Limited . . . . .	418,103
Doughty Hanson & Co III Nominees 4 Limited . . . . .	90,960
Doughty Hanson & Co III Nominees 5 Limited . . . . .	26,544
Doughty Hanson & Co III Nominees 6 Limited . . . . .	59,107
Doughty Hanson & Co III Nominees 7 Limited . . . . .	40,539
Doughty Hanson & Co III Nominees 8 Limited . . . . .	7,297
Doughty Hanson & Co III Nominees 9 Limited . . . . .	27,469
Doughty Hanson & Co III Nominees 10 Limited . . . . .	33,448
Doughty Hanson & Co III Nominees 11 Limited . . . . .	56,381
Doughty Hanson & Co III Nominees 12 Limited . . . . .	55,969
Doughty Hanson & Co III Nominees 13 Limited . . . . .	56,541
Doughty Hanson & Co III Nominees 14 Limited . . . . .	52,761
Doughty Hanson & Co III Nominees 15 Limited . . . . .	52,692
Doughty Hanson & Co III Nominees 16 Limited . . . . .	6,873
Doughty Hanson & Co A Nominees Limited . . . . .	836
Officers Nominees Limited . . . . .	31,201
Total . . . . .	<u>1,250,000</u>

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (€ 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

70042

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29 April 1956	Briey, France
Graeme Stening	General Counsel	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, United Kingdom	10 May 1964	Chertsey, England
Cedric B. Stebel	Company administrator	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	5 May 1977	Virton, Belgium

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Doughty Hanson & Co III Nominees 1 Limited, (numéro d'immatriculation 3637206);
2. Doughty Hanson & Co III Nominees 2 Limited, (numéro d'immatriculation 3637180);
3. Doughty Hanson & Co III Nominees 3 Limited, (numéro d'immatriculation 3637161);
4. Doughty Hanson & Co III Nominees 4 Limited, (numéro d'immatriculation 3637144);
5. Doughty Hanson & Co III Nominees 5 Limited, (numéro d'immatriculation 3637113);
6. Doughty Hanson & Co III Nominees 6 Limited, (numéro d'immatriculation 3637093);
7. Doughty Hanson & Co III Nominees 7 Limited, (numéro d'immatriculation 3637417);
8. Doughty Hanson & Co III Nominees 8 Limited, (numéro d'immatriculation 3637412);
9. Doughty Hanson & Co III Nominees 9 Limited, (numéro d'immatriculation 3637401);
10. Doughty Hanson & Co III Nominees 10 Limited, (numéro d'immatriculation 3637395);
11. Doughty Hanson & Co III Nominees 11 Limited, (numéro d'immatriculation 3637389);
12. Doughty Hanson & Co III Nominees 12 Limited, (numéro d'immatriculation 3637384);
13. Doughty Hanson & Co III Nominees 13 Limited, (numéro d'immatriculation 3637358);
14. Doughty Hanson & Co III Nominees 14 Limited, (numéro d'immatriculation 3637345);
15. Doughty Hanson & Co III Nominees 15 Limited, (numéro d'immatriculation 3637337);
16. Doughty Hanson & Co III Nominees 16 Limited, (numéro d'immatriculation 3637321);
17. Doughty Hanson & Co A Nominees Limited, (numéro d'immatriculation 3637304);

et

18. Officers Nominees Limited (numéro d'immatriculation 3047123), ayant chacune son siège social au 45, Pall Mall, Londres SW 1Y5JG, Royaume-Uni chacune représentée par Me Toinon Hoss, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 mars 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte) comme souscripteurs.

Les parties comparantes agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination LMWP III Holding S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LMWP III Holding S.à r.l." (la "Société") est formée par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés. La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris obligations convertibles) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués de leurs fonctions par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront approuvés par le conseil de gérance et signés par n'importe quel gérant ou tel que décidé par le conseil de gérance lors de la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les

résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de n'importe quel gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par n'importe quel gérant.

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) présentes ou qui risquent d'avoir lieu et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait définitivement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'une transaction, à moins que la transaction en question n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera dissociable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le dernier jeudi du mois de mai à quatorze heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social aux les associés de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, et le notaire, les souscripteurs ont souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites:
Doughty Hanson & Co III Nominees 1 Limited . . . . .	209.166
Doughty Hanson & Co III Nominees 2 Limited . . . . .	24.113
Doughty Hanson & Co III Nominees 3 Limited . . . . .	418.103
Doughty Hanson & Co III Nominees 4 Limited . . . . .	90.960
Doughty Hanson & Co III Nominees 5 Limited . . . . .	26.544
Doughty Hanson & Co III Nominees 6 Limited . . . . .	59.107
Doughty Hanson & Co III Nominees 7 Limited . . . . .	40.539
Doughty Hanson & Co III Nominees 8 Limited . . . . .	7.297
Doughty Hanson & Co III Nominees 9 Limited . . . . .	27.469
Doughty Hanson & Co III Nominees 10 Limited . . . . .	33.448
Doughty Hanson & Co III Nominees 11 Limited . . . . .	56.381
Doughty Hanson & Co III Nominees 12 Limited . . . . .	55.969
Doughty Hanson & Co III Nominees 13 Limited . . . . .	56.541
Doughty Hanson & Co III Nominees 14 Limited . . . . .	52.761
Doughty Hanson & Co III Nominees 15 Limited . . . . .	52.692
Doughty Hanson & Co III Nominees 16 Limited . . . . .	6.873
Doughty Hanson & Co A Nominees Limited . . . . .	836
Officers Nominees Limited . . . . .	31.201
Total . . . . .	<u>1.250.000</u>

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été présentée au notaire instrumentant.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Gérard Becquer	Expert comptable	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29 Avril 1956	Briey, France
Graeme Stening	Conseiller général	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, Royaume-Uni	10 Mai 1964	Chertsey, Angleterre
Cedric B. Stebel	Directeur de société	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	5 Mai 1977	Virton, Belgique

En foi de quoi, nous notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2012. Relation: LAC/2012/16843. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012055208/469.

(120077175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Jasper Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053902/9.

(120075293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**Kaiserhof International S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 07 mai 2012 à 15h00

a été nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant à 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg,

à effet du 08 mai 2012

en remplaçant Mme Gerarda Theodora VAN ESSEN et M. Jacob SWITIJNK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 mai 2012..

KAISERHOF INTERNATIONAL SARL

Jan H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012053904/19.

(120074963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053907/10.

(120075505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Novator Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.567.

---

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Novator Credit Luxembourg S.à r.l. en date du 03 mai 2012:

- La démission de Monsieur Michael Falken en tant que gérant,

- La nomination de Monsieur Magnus Magnusson en tant que gérant avec prise d'effet immédiat pour une durée illimitée ayant pour adresse Sörlaskjöl 15,107 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Référence de publication: 2012053974/16.

(120075066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Willy's Industries, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3366 Leudelange, 12, rue Schlewenhof.

R.C.S. Luxembourg B 14.249.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, la clôture des opérations de liquidation de la société WILLY'S INDUSTRIES, société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 14249, dont le siège social est à L-3366 Leudelange, 12, rue Schlewenhof.

Pour extrait conforme

Représenté par Me Gilles SCRIPNITSCHENKO

Me Frédéric DELSOL

Le liquidateur

Référence de publication: 2012054118/17.

(120074905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Kartals Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.573.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053908/10.

(120075229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**Donald SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.787.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Donald SPV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.787 (the Company). The Company has been incorporated on October 21, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 59, page 2786, dated January 7, 2012. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation deed of the undersigned notary.

There appeared:

1. Donald SPV A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.761 (Donald A),

here represented by Tom Stock, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Donald SPV B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.762 (Donald B),

here represented by Tom Stock, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Donald SPV C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.775 (Donald C),

here represented by Tom Stock, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. Donald SPV D S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.764 (Donald D),

here represented by Tom Stock, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. Donald SPV E S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.765 (Donald E),

here represented by Tom Stock, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Donald A, Donald B, Donald C, Donald D and Donald E are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. Sixty-two thousand five hundred (62,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed and amendment of the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to eighty thousand United States Dollars (USD 80,000), represented by sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares and sixteen thousand (16,000) class E shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with any excess resulting from the conversion to be allocated to the Company's share premium reserve account;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) in order to bring it from its present amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000), represented by sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares and sixteen thousand (16,000) class E shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), by way of the issuance of four thousand (4,000) new class A shares, four thousand (4,000) new class B shares, four thousand (4,000) new class C shares, four thousand (4,000) new class D shares and four thousand (4,000) new class E shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment of article 5.2. of the articles of association of the Company (the Articles) pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.2. The share capital of the Company is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by (i) twenty thousand (20,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) twenty thousand (20,000) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) twenty thousand (20,000) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) twenty thousand (20,000) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), and twenty thousand (20,000) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), each share having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.”; and

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to convert and hereby convert the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate of the European Central Bank applicable on the date of this deed, i.e. one point three zero two four United States Dollars (USD 1.3024) for one euro (EUR 1), and to amend the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to eighty thousand United States Dollars (USD 80,000), represented by sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares and sixteen thousand (16,000) class E shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The Shareholders further resolve to allocate the excess resulting from the conversion, i.e. one thousand four hundred United States Dollars (USD 1,400) to the Company's share premium reserve account.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) in order to bring it from its present amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000), represented by sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares and sixteen thousand (16,000) class E shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), by way of the issuance of four thousand (4,000) new class A shares, four thousand (4,000) new class B shares, four thousand (4,000) new class C shares, four thousand (4,000) new class D shares and four thousand (4,000) new class E shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

*Subscription - Payment*

The Shareholders accept and record the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

1. Donald A, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand (4,000) class A shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand United States Dollar (USD 4,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

2. Donald B, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand (4,000) class B shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand United States Dollar (USD 4,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

3. Donald C, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand (4,000) class C shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand United States Dollar (USD 4,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

4. Donald D, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand (4,000) class D shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand United States Dollar (USD 4,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

5. Donald E, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand (4,000) class E shares having a par value of one United States Dollar (USD

1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand United States Dollar (USD 4,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

After the conversion of the currency of the share capital of the Company from euro into United States Dollars, and the above share capital increase, the shareholding in the Company is distributed as follows:

1. Donald A . . . . .	20,000 class A shares
2. Donald B . . . . .	20,000 class B shares
3. Donald C . . . . .	20,000 class C shares
4. Donald D . . . . .	20,000 class D shares
5. Donald E . . . . .	<u>20,000 class E shares</u>
Total: . . . . .	100,000 shares

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.2. of the Articles, pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.2. The share capital of the Company is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by (i) twenty thousand (20,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) twenty thousand (20,000) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) twenty thousand (20,000) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) twenty thousand (20,000) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), and twenty thousand (20,000) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), each share having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.”

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Donald SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.787 (la Société). La Société a été constituée le 21 octobre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59, page 2786, daté du 7 janvier 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution du notaire instrumentant.

Ont comparu:

1. Donald SPV A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.761 (Donald A),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Donald SPV B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.762 (Donald B),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Donald SPV C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.775 (Donald C),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Donald SPV D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.764 (Donald D),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Donald SPV E S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.765 (Donald E),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Donald A, Donald B, Donald C, Donald D et Donald E sont désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change applicable à la date du présent acte et modification de la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales de classe A, seize mille (16.000) parts sociales de classe B, seize mille (16.000) parts sociales de classe C, seize mille (16.000) parts sociales de classe D et seize mille (16.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et tout excédent résultant de la conversion sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales de classe A, seize mille (16.000) parts sociales de classe B, seize mille (16.000) parts sociales de classe C, seize mille (16.000) parts sociales de classe D et seize mille (16.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à cent mille Dollars Américains (USD 100.000), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe C, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe D et quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 5.2. des statuts de la Société (les Statuts), relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part

Sociale de Classe A), (ii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) vingt mille (20.000) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), et vingt mille (20.000) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et

individuellement, une Part Sociale de Classe E), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront droit aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiqués ci-après;" et

#### 6. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de convertir et convertissent par le présent acte la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable à la date du présent acte, soit un virgule trois zéro deux quatre Dollars Américains (USD 1,3024) pour un euro (EUR 1), et de modifier la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales de classe A, seize mille (16.000) parts sociales de classe B, seize mille (16.000) parts sociales de classe C, seize mille (16.000) parts sociales de classe D et seize mille (16.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune. Les Associés décident ensuite d'affecter l'excédent résultant de la conversion, soit mille quatre cents Dollars Américains (USD 1.400) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par le présent acte le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales de classe A, seize mille (16.000) parts sociales de classe B, seize mille (16.000) parts sociales de classe C, seize mille (16.000) parts sociales de classe D et seize mille (16.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à cent mille Dollars Américains (USD 100.000), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe C, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe D et quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les Associés acceptent et prennent acte des souscriptions suivantes et de la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

1. Donald A, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

2. Donald B, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

3. Donald C, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

4. Donald D, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

5. Donald E, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en

numéraire d'un montant total de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation du capital social est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Après la conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains, et l'augmentation du capital social ci-dessus, l'actionnariat dans la Société est représenté comme suit:

1. Donald A . . . . .	20.000 parts sociales de classe A
2. Donald B . . . . .	20.000 parts sociales de classe B
3. Donald C . . . . .	20.000 parts sociales de classe C
4. Donald D . . . . .	20.000 parts sociales de classe D
5. Donald E . . . . .	20.000 parts sociales de classe E
Total: . . . . .	100.000 parts sociales

#### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.2. des Statuts, relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) vingt mille (20.000) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), et vingt mille (20.000) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront droit aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiqués ci-après."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, La séance est levée.

#### Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19310. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057597/314.

(120081024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

#### **Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEMON S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012053909/12.

(120075896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 167.780.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April.  
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l. a “société à responsabilité limitée”, with registered office in 6A, rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, acting as managing general partner of 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with various compartments incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in 6A, rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, residing 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder on March 15, 2012 (the “Resolutions”).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2011, not yet published.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 March 2012, not yet published.

2. Article 6, paragraphs 6.5. to 6.8 of the Articles of Incorporation reads as follows:

**6.5.** The SICAR has been incorporated with a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31.000,-), divided into one (1) “Management Share” – share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité), thirty (30) “Ordinary Shares”-shares subscribed by the “Ordinary Shareholders”(actionnaires commanditaires) with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) each.

**6.6.** The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

**6.7.** The authorized share capital is fixed at five hundred million Euros (EUR 500.000.000,-) consisting of an aggregate number of four hundred ninety-nine nine hundred ninety-nine (499.999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

**6.8.** Any increase or reduction of the authorized share capital of the SICAR, as determined in Article 6.7 above, is subject to a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

- increase the Company's share capital by thirty-nine million one hundred and twelve thousand Euros (EUR 39.112.000,-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,-) to thirty-nine million one hundred and forty-three thousand (EUR 39.143.000,-) by creating and issuing to different subscribers thirty-nine thousand one hundred and twelve (39.112) new ordinary shares (the “New Shares”)(with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) within the framework of the authorised share capital as set forth in Article VI of the Articles of Incorporation of the Company.

4. All the new shares have been subscribed and paid up in cash at a rate of five (5%) per cent by the subscribers, the aggregate amount of one million nine hundred and fifty-five thousand six hundred euro (EUR 1,955,600) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, article 6.5 of the Articles is amended so that it shall read as follows:

” **6.5.** The SICAR has a subscribed share capital of thirty-nine million one hundred and forty-three thousand Euros (EUR 39,143,000.-). divided into one (1) “Management Share” – share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité), thirty-nine thousand one hundred and forty-two (39,142) “Ordinary Shares” shares subscribed by the “Ordinary Shareholders”(actionnaires commanditaires) with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each.”

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately six thousand eight hundred and fifty euro (EUR 6,850.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L’an deux mille douze, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l. une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant

qu’associé gérant commandité de 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, une société d’investissement en capital à risque) avec différents compartiments constituée en tant que société en commandite par actions sous la loi du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

ici représentée par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant à L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sur base des résolutions adoptées par l’Associé Commandité le 15 mars 2012 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des dites Résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représentant l’Associé commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d’acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L’Article 6, alinéas 6.5 à 6.8 des Statuts a la teneur suivante:

**6.5.** Le montant minimum du capital souscrit de la SICAR est, tel que prévu par la Loi de 2004, de (un million) Euros (1.000.000,-Euros). Ce minimum devra être atteint dans un délai de (douze) (12) mois à partir de la date à laquelle la SICAR a reçu l’agrément conformément à la Loi de 2004.

**6.6.** L’Associé Commandité est autorisé, conformément l’article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d’Actions Ordinaires totalement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions Ordinaires à émettre.

**6.7.** Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), constitué d’un nombre total de quatre cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (499.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d’Associé Commandité avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l’Associé Commandité est (sous réserve d’autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d’en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l’Associé Commandité.

**6.8.** Le capital autorisé de la Société tel que déterminé à l’article 6.7 ci-avant, pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l’Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

3. L’Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

- d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions cent douze mille euros (EUR 39.112.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de trente-neuf millions cent quarante-trois mille euros (EUR 39.143.000,-) par la création et l’émission à différents souscripteurs

de trente-neuf mille cent douze (39.112) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions») avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) dans la cadre du capital autorisé tel que décrit dans l'article VI des statuts de la Société:

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées à concurrence de cinq (5%) pour cent par les Souscripteurs, la somme totale d'un million neuf cent cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 1.955.600,-) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

5. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 6.3 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

**6.3.** La SICAR a un capital social souscrit de trente-neuf millions cent quarante-trois mille Euros (EUR 39.143.000,-) divisé en (1) «Action de Commandité» -action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'«Actionnaire Commandité» ou l'«Associé Gérant Commandité»), et trente-neuf mille cent quarante-deux (39.142) "Actions Ordinaires" - actions souscrites par les "Associés Commanditaires" de la SICAR, avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ six mille huit cent cinquante euros (EUR 6.850).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: P.A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2012. LAC/2012/17894. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012057990/140.

(120080907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

#### **Klopi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.754.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012053915/10.

(120075330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

#### **Hapy Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.704.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Arongo, Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, Republic of Panama, enregistrée au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207 (la «Partie comparante»),

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard. (le «Mandataire»)

La Partie comparante était représentée par son Mandataire, en vertu d'une procuration sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> – Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

**1 Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2 Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Hapy Investissements S.A.».

#### **3 Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4 Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5 Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II – Capital social, Actions et Transfert d'actions

#### **6 Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, (entièrement libérées).

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7 Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8 Art. 8. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9 Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

**10 Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11 Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12 Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

### Chapitre III - Administration

**13 Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14 Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15 Art. 15. Délégation des pouvoirs et Mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**16 Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) [par la signature unique d'un administrateur/la signature conjointe de deux administrateurs], ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **17 Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18 Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

### **Chapitre IV – Surveillance**

#### **19 Art. 19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

## Chapitre V – Assemblées générales

### 20 Art. 20. Actionnaire unique ou Actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**21 Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.

### 22 Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par [le Conseil d'Administration / un administrateur] ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI – Exercice social et Comptes annuels

**23 Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **24 Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à 11h00, et pour la première fois en 2013. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

#### **25 Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividendes.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

### **Chapitre VII – Liquidation et Dissolution**

#### **26 Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27 Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

### **Chapitre VIII - Loi applicable**

**28 Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
VACON PROPERTIES S.A. ....	31.000
Total . . . . .	31.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'Article 26 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, actionnaire unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2012:

1. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo, demeurant au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; et
3. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2012.

1. REVICONSULT S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013.

*Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: EAC/2012/5263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055659/304.

(120078520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.595.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M<sup>e</sup> Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 April 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried

out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., predesignated.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Nicholas DAVIDOFF, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, LP., une société a commandite régie par les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adoptée suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital

social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

##### *Souscription et Libération*

Les cent quatre-vingt (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird New Mongolia Fund, LP., prédésignée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Nicholas DAVIDOFF, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2012. LAC/2012/20090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053334/342.

(120074177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

**Kirano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012053913/13.

(120075354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

*Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2012 der StarCap SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Peter E. Huber (Mitglied)

Herr Bernhard Singer (Mitglied)

Herr Holger Gachot (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, 15. Mai 2012.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für StarCap SICAV

Référence de publication: 2012056644/23.

(120079590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Rollimmo.EU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 115.737.

Suite l'assemblée générale du 09 mai 2012, le bureau de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Extension de la durée du mandat des administrateurs Monsieur Marco Rollinger, Monsieur Nico Rollinger et Monsieur Serge Rollinger jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Le conseil d'administration de la société est composé de

- M. Marco Rollinger,
- M. Nico Rollinger
- M. Serge Rollinger

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Extension de la durée du mandat du commissaire aux comptes M. Jean-Jacques Scherer jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'adresse professionnelle de M. Jean-Jacques Scherer a changé, L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055312/20.

(120077084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Klopi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.754.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012053916/10.

(120075331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Krap Nus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.051.

---

EXTRAIT

Suite à une erreur matérielle, il faut considérer que Monsieur François Daniel GOLAY, est domicilié en Suisse à 1092 Belmont-sur-Lausanne au 6, chemin de la Guibaude.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012053918/12.

(120075072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.799.111,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.137.

---

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Gesellschaft vom 10. April 2012*

Die Gesellschaft hat am 10. April 2012 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. April 2012 nach 37A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg zu verlegen.

Die Geschäftsführer Marion Geniaux und Fabrice Coste haben Ihren Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg.

Der alleinige Gesellschafter Invesco Real Estate Management S.à r.l. handelnd in eigenem Namen jedoch für Rechnung des Invesco Real Estate - European Hotel Real Estate Fund II FCP-SIF hat seinen Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg.

Luxembourg, den 7 Mai 2012.

Nadja Zimmer.

Référence de publication: 2012054150/17.

(120074843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

---

**Leudelange Office Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.165.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053924/9.

(120075138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**MIB Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 149.424.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 MAI 2012.

*Pour: MIB GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Tanja Bernat

Référence de publication: 2012053958/15.

(120075175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Kullu S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.751.

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mai 2012.

Jacques RECKINGER

*Directeur*

Référence de publication: 2012053919/10.

(120075013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**L'Athantor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.821.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053920/10.

(120074908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Barclays (BR Investments) LP, Société en Commandite simple,  
(anc. Lapis (Gers Investments) LP).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.205.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 mai 2012 que Lapis (Gers Investments) LP a décidé de changer sa dénomination sociale en Barclays (BR Investments) LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053922/13.

(120075025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Lenovo (Belgium) Sprl - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.152.

Les comptes arrêtés au 31 mars 2010 ensemble avec les comptes comparatifs au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012053923/11.

(120075645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Sierra de Urbasa, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.318.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 April 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Mr Francisco Javier Benito Martinez, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

Mr Angel Sagastuy Gaston, Casa Provincial, Ricardo Calvo 5, 28006 Madrid; Espagne

Mr Javier Claudio Benito Olalla, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

Mr Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mrs Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Pascal Chauvaux, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Jean-François Pierrard, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013.

*Pour Sierra de Urbasa*

Référence de publication: 2012057926/21.

(120080841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.416.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Signature*

Référence de publication: 2012053925/12.

(120075350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012053926/12.

(120075400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Lux Foods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 avril 2012 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs:

\* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de Sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,

\* Cosafin S.A., société anonyme, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg,

\* Monsieur Joseph WINANDY demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Luxembourg,

et le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012053945/19.

(120075104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 143.810.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012053927/12.

(120075399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 65.517.

—  
Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LA CHOUETTE (IMMOBILIÈRE) S.A.

Référence de publication: 2012053928/11.

(120075154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**Labelle Fontaine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.755.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053929/10.

(120075447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**SUSE GARCIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.759.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le huit mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Suse Andreia GARCIA DE MATOS, serveuse, née à Abrantes (Portugal), le 18 juin 1989, demeurant à L-3612 Kayl, 2, Cité Berens,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SUSE GARCIA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'établissement d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Suse Andreia GARCIA DE MATOS, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

### Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée:
  - Madame Olivia NOGUEIRA COSTA REIS, gérante, née à Santarem (Portugal), le 23 août 1967, demeurant à L-3504 Dudelange, 59, rue Pierre Krier, gérante technique; et
  - Madame Suse Andreia GARCIA DE MATOS, serveuse, née à Abrantes (Portugal), le 18 juin 1989, demeurant à L-3612 Kayl, 2, Cité Berens, gérante administrative.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057341/139.

(120079851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

### Compagnie du Cap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 168.780.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le sept mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

### ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Pierre FORGEOT, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 16 octobre 1946, résident au 4, Avenue du Docteur Gilles, F-92380 Garches, (France),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 avril 2012.

2) Madame Nathalie FORGEOT, administrateur de sociétés, née le 30 décembre 1954 à Fontainebleau (France), résident au 4, Avenue du Docteur Gilles, F-92380 Garches (France),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 25 avril 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «Compagnie du Cap S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, précitées et représentées comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- 1) Monsieur Jean-Pierre FORGEOT, précité, deux mille quatre cents (2.400) parts sociales.
- 2) Madame Nathalie FORGEOT, précité, cent (100) parts sociales.

Total: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

#### *Décisions des associés*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre FORGEOT, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 16 octobre 1946, résident au 4, Avenue du Docteur Gilles, F-92380 Garches, (France).

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21471. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056901/131.

(120080213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2012.

*Pour compte de Langkelz Immobilière S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012053930/12.

(120075108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053931/10.

(120075387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053932/10.

(120075389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053933/10.

(120075388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

---

**LBREM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.733.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053934/10.

(120075390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**LS Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 123.220.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 avril 2012*

*Résolutions*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY, au poste de président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012053944/14.

(120075270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**Leni, Société Anonyme.**

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053935/10.

(120075275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

**Skipper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.229.

Les statuts coordonnés au 27/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/05/2012.

Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2012055938/12.

(120077957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**TY Bordardoue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055999/9.

(120078061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.